

Accompagnant éducatif et social

Informations sur le concours

Publié le :	08-07-2025
Filière :	Filière soins
Catégorie :	C
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	2
Date du concours :	08-09-2025
A propos du poste :	

- Jouir de ses droits civiques

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen

- Ne pas avoir de mentions portées au bulletin n°2 de son casier judiciaire incompatible avec l'exercice de ses fonctions d'AES (à noter que seule l'administration est habilitée à demander ce document)

- N'être atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice de la fonction d'AES

Informations sur l'établissement

Nom : CENTRE HOSPITALIER CHARLES PERRENS

Ville : 33000 Bordeaux

Site Web : <https://www.ch-perrens.fr>

Pour candidater

Date limite de candidature : 07-08-2025

Conditions de candidature :

a) aux candidats titulaires du diplôme mentionné à l'article D.451-88 du code de l'action sociale et des familles ;

b) aux candidats titulaires du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social spécialité « accompagnement de la vie en structure collective » selon les modalités prévues à l'article D.451-88 du code de l'action sociale et des familles dans sa version antérieure à l'entrée en vigueur du décret n° 2021-1133 du 30 août 2021 relatif au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social ;

c) aux candidats titulaires du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social spécialité « accompagnement de la vie à domicile » selon les modalités prévues à l'article D.451-88 du code de l'action sociale et des familles dans sa

version antérieure à l'entrée en vigueur du même décret et titulaires du certificat de spécialité complémentaire « accompagnement de la vie en structure collective » ;

d) aux candidats titulaires du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social spécialité « accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire » selon les modalités prévues à l'article D.451-88 du code de l'action sociale et des familles dans sa version antérieure à l'entrée en vigueur du même décret et titulaires du certificat de spécialité complémentaire « accompagnement de la vie en structure collective ».

Pièces à fournir :

- Une lettre manuscrite de candidature comportant les motivations du candidat
- Un curriculum vitae détaillé avec photo d'identité
- Une photocopie de la pièce d'identité
- La photocopie du diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social,
- Les attestations délivrées par les employeurs du candidat indiquant les diverses fonctions occupées, le pourcentage de temps de travail, et les périodes d'emplois
- Un certificat médical délivré par un médecin généraliste agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec les fonctions d'AES de la FPH

L'établissement organisateur complétera la demande d'admission par une demande d'extrait de casier judiciaire (N° 2). Seule d'administration est habilitée à demander cet extrait

Mail pour l'envoi des candidatures :

Secretariat_drh_rs@ch-perrens.fr

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

CH CHARLES PERRENS

121 RUE DE LA BECHADE

33076 BORDEAUX CEDEX